CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/038

REPONSE DE MONSIEUR JULIEN A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME NADINE NIVAGGIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : Moratoire sur les énergies renouvelables : quelles conséquences pour la Corse ?

Tout d'abord, je rappelle à toute fin utile que l'amendement, mais vous l'avez dit, que je qualifierais de particulièrement dangereux pour la Corse, a été rejeté à une très large majorité, hier, par l'Assemblée nationale.

Vous l'avez rappelé également, cet amendement instaurait un moratoire sur les autorisations, les raccordements au réseau et la mise en œuvre de nouveaux projets ENR, d'énergie renouvelable, notamment sur l'éolien et le photovoltaïque, allant jusqu'au renouvellement et à l'extension des projets existants.

Donc, nous prenons bien sûr acte du vote de l'Assemblée nationale et nous en profitons aussi pour rappeler que si cette loi, et donc cet amendement, et ce moratoire avaient été entérinés, cette mesure législative aurait mis à mal les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de performances énergétiques, que nous nous sommes fixés collectivement, sur proposition du Conseil exécutif, par un vote de l'Assemblée de Corse dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a été adoptée en mars 2023, j'y reviendrai.

Parmi ces objectifs, on retrouve l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et notamment un objectif à court terme en 2028 qui est de doubler notre taux d'autonomie énergétique pour le porter à 70%. Mais pour cela, on a besoin bien sûr des ENR et notamment du photovoltaïque, où on prévoit une augmentation de puissance de 270 mégawatts en 2028. Et bien sûr, des objectifs aussi grâce aux ENR, de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique.

Les arguments qui étaient portés par les défenseurs de cet amendement, de ce moratoire, notamment la droite républicaine et le Rassemblement national, étaient un risque de blackout qui ne tient pas du tout la route en Corse, en raison, vous l'avez dit, des études approfondies qui ont déjà été menées dans le cadre de la PPE, par EDF, par la DREAL, par l'AUE ; mais aussi ces défenseurs du moratoire portaient un message qui est d'opposer finalement le nucléaire, aux énergies renouvelables. Cette opposition est totalement chimérique en Corse puisque à ce jour, on n'a pas de production nucléaire, même si notre collègue Pierre Ghionga est un fervent défenseur des petits réacteurs nucléaires qui aujourd'hui ne sont pas encore à maturité, on verra dans quelques années, on aura peut-être l'occasion d'en reparler. Au-delà de nos ambitions énergétiques, ce moratoire menace, bien entendu, les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'énergie.

C'est en Corse un secteur important et vous avez pu lire dans la presse d'aujourd'hui les réactions des professionnels du secteur qui ont réagi vivement à cette proposition de moratoire. Je rappelle aussi que cela a un impact sur les finances publiques puisque le prix de l'énergie produite avec les énergies renouvelables est bien inférieur à celui produit par les énergies fossiles et notamment par la combustion du fioul dans les centrales. Donc, ce qu'on va faire au niveau du Conseil exécutif c'est que, bien sûr, on va demander aux sénateurs qui vont être prochainement saisis de ce texte de confirmer l'abandon de cette proposition de moratoire et en premier lieu, bien sûr, les sénateurs corses.

Un amendement qui, je le rappelle, est non seulement contestable au niveau français, je dirais, mais totalement absurde pour la Corse. On va aussi réitérer notre demande auprès du gouvernement afin qu'il soit publié dans les plus brefs délais le décret relatif à la PPE pour la période 2024-2028. On a en Corse une PPE spécifique, comme toutes les zones interconnectées, qui est différente de la PPE française.

Et nous n'avons pas besoin d'attendre la promulgation de la PPE française, qui est très fragilisée par les débats en cours à l'Assemblée nationale, pour entériner la PPE de Corse. Cette promulgation, on l'attend depuis deux ans. On l'attend depuis mars 2023 et elle est attendue notamment par les entreprises et les investisseurs insulaires dans le secteur des ENR, mais également dans le secteur du bâtiment.

Et je réponds aussi à certaines critiques qui nous disent que nous n'exercions pas assez nos compétences, que nous ne sommes pas assez efficaces dans de nombreux domaines. Sur ce point, en tout cas, il semble que l'exercice des compétences rencontre des difficultés plutôt de l'autre côté de la mer qu'ici.

Sur ce point, d'ailleurs, le Président du Conseil exécutif a écrit le mois dernier au ministre Marc Ferracci, suite à sa venue en Corse, pour que le décret soit signé avant la fin de l'été 2025, comme il s'y était engagé.

Je vous remercie.